



# LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 85.- / étudiants: 37.-

## La colline grignotée

Les partisans de la décroissance répètent en boucle qu'il faut être «fou ou économiste pour croire que la croissance peut être infinie dans un monde fini». L'esprit d'initiative, la propension à repousser les limites connues, l'extension de sa sphère d'influence sont pourtant inscrites dans la nature humaine. Le principe vital rejailit en faveur de la croissance.

Les partisans de la croissance accuseront à leur tour les décroissants de vouloir «revenir au Moyen-Âge et à la bougie», certains que les Trente Glorieuses représentent un horizon économique indépassable. Ils oublient à leur tour que la finitude caractérise tout autant notre condition. Le mythe de Prométhée ou le récit de Babel continuent de servir d'avertissement contre la tentation de se prendre pour Dieu.

L'une des faiblesses du débat est que la décroissance – qu'on la dénonce ou qu'on la vante – n'est souvent abordée que dans l'abstrait, parfois d'un point de vue planétaire, sans qu'un cadre ne soit apporté à l'une ou l'autre. Notre position est que ce cadre doit être national et communautaire, et que croissance et décroissance doivent s'apprécier à l'aune de ce que la communauté est à même de supporter. Le débat autour du Mormont permet de réfléchir concrètement à cet encadrement.

On se souvient de la très médiatisée «ZAD de la colline». Elle avait rassem-

blé contre une extension de la gravière le ban et l'arrière-ban des mouvements alternatifs d'Europe de l'Ouest.

Un comité «Sauvons le Mormont» a tôt repris le combat des zadistes. Cette alliance réunit les partis vaudois de gauche à Pro Natura et à l'Association pour la sauvegarde du Mormont. Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, elle a fait aboutir une initiative constitutionnelle. Elle demande l'interdiction de toute exploitation du Mormont autre qu'agricole ou sylvicole et réclame que des matériaux respectueux de l'environnement remplacent le ciment dans la construction vaudoise.

Le Grand Conseil vient d'accepter les deux contre-projets proposés par le Conseil d'Etat. Il propose aux Vaudois d'inscrire dans la Constitution un autre article, promouvant le principe de l'économie circulaire dans la construction.

Simultanément, le Mormont bénéficiera d'un plan d'aménagement cantonal, comme Lavaux ou la Venoge. Il interdirait toute exploitation au-delà des autorisations déjà délivrées. Il confirmerait l'obligation faite au concessionnaire de combler la carrière, récemment imposée par le Tribunal fédéral<sup>1</sup>. Le plan directeur des carrières formalisera ces nouveautés.

Le Grand Conseil a aussi accepté un crédit de 1,1 million pour favoriser le

réemploi et l'utilisation de matériaux durables dans la construction, en particulier dans les projets étatiques.

Le contre-projet cantonal est plus précis et structuré que l'initiative, mais n'en diffère guère sur le fond. Dans les deux cas, l'exploitation du Mormont

arrivera à échéance et ne sera pas renouvelée: immédiatement avec l'initiative, dans quelques années

avec le contre-projet. Le pivot en faveur d'une économie circulaire nous semble ressortir au pari. La marge de manœuvre de l'Etat ne dépasse pas ses propres projets de construction et d'infrastructure, bien que cela ne soit pas négligeable. Et l'exemplarité de l'Etat vaut mieux que son interventionnisme.

La colline du Mormont permet à Holcim de produire, selon l'entreprise, 700 000 tonnes de ciment par an – 800 000 selon l'exposé des motifs du Conseil d'Etat. Soit 20% de la consommation suisse, principalement absorbée en Romandie. Approximativement, le Mormont permet au Canton d'être autosuffisant en ciment. Cela mérite d'être signalé.

Un peu comme le portrait de Dorian Gray s'enlaidissait des turpitudes morales de son sujet, le Mormont offre aux Vaudois de voir leur paysage et leur patrimoine subir les conséquences de

leur consommation de béton. Un pan de mur préfabriqué d'une nouvelle villa sur La Côte correspond à un certain volume de calcaire prélevé à Eclépens. Mais tout recours au béton n'est pas flétrissure et la comparaison avec le chef-d'œuvre de Wilde s'arrête ici: la communauté a besoin de bunkers, de viaducs et de quais de gare. Et ceux-ci ne peuvent être qu'en béton.

Le Mormont, ses orchidées et ses chamois ne sont pas les victimes d'une simple frénésie de la construction encouragée par des promoteurs avides. Cette frénésie a des causes, au premier chef desquelles la croissance démographique, qui enlaidit plus généralement nos paysages que les tirs de mines des artificiers d'Holcim.

L'initiative comme le contre-projet nous posent en réalité la question suivante: au nom d'un basculement souhaitable mais hasardeux en faveur d'une économie de la construction circulaire, sommes-nous prêts à renoncer à notre autosuffisance en matière de production de ciment? Le risque serait alors de continuer d'en consommer, tout en grignotant une autre colline, ailleurs, et en imposant nos choix politiques à d'autres mais surtout hors de notre vue. Ce qui serait le vrai début de l'irresponsabilité.

Félicien Monnier

<sup>1</sup> TF, 1C\_368/2020, consid. 3.3.4, du 21 décembre 2022.

## Ravel

Dans les années 1960, au sortir d'un concert où l'OCL avait interprété *Ma Mère l'Oye*, nous étions sous le charme du *Jardin féerique* et M. Regamey nous disait en substance: quel bonheur ont ressenti les auditeurs à la création de cette pièce, alors que les nouveautés d'aujourd'hui nous font endurer tant de pénibles dissonances! Et quelques jours plus tard, il écrivait dans notre journal que Ravel entraînait ainsi dans son «éternel printemps».

Alors que nous célébrons les 150 ans de sa naissance, c'est en effet toujours le printemps pour l'oeuvre de Maurice Ravel, qui n'a, semble-t-il, pas connu le «passage du désert» que d'autres subissent quelque temps après leur disparition. Car sa musique est le plus souvent d'un accès aisé et d'une écoute agréable, quand bien même elle sait être subtile et savante. Et pourtant, il subsiste quelque chose d'insaisissable chez ce compositeur dont l'art ménage d'étonnants contrastes.

Car il est novateur dans sa volonté de ne jamais composer deux fois la même chose, dans sa recherche permanente de sonorités instrumentales inédites, dans

son intérêt pour les rythmes du jazz naissant qui animent certains mouvements de ses compositions. Mais son style, reconnaissable entre tous, n'a au fond pas changé depuis les premières oeuvres notoires, par exemple – pour celles que nous connaissons – le *Menuet antique* (1895) ou la *Pavane pour une infante défunte* (1899) jusqu'aux dernières créations de 1932.

Quel style? Celui d'un classique par sa mesure et son soin du bon goût. Mais en même temps, quelle opulence orchestrale, qui fait éclater tous les cadres traditionnels, quelle fantaisie dans le choix des genres et quelle force d'invitation au rêve!

Les formes mêmes de ses oeuvres témoignent d'une grande variété d'inspiration. Ravel affectionne les danses anciennes ou traditionnelles, menuets, forlane, rigaudon, boléro (cette danse date du XVIII<sup>e</sup> siècle), valse. Mais il se tourne aussi vers le poème symphonique, autrement plus libre, et s'avance en territoire vierge avec ses deux «opéras» (qu'on qualifierait plus justement de «divertissements scéniques»), *L'Heure espagnole* et *L'Enfant et les sor-*

*tilèges*, qui ne ressemblent à rien de connu jusque-là.

L'oeuvre n'est pas très abondante, avec une huitantaine de numéros, dont plusieurs perdus, ou incomplets, ou proposés inlassablement pour le concours du Prix de Rome (jamais décroché!); mais elle se développe dans tous les genres, hormis la musique religieuse: piano, duos, trio, quatuor, mélodies pour le chant, suites d'orchestre, concertos, théâtre. Et partout en nous offrant des chefs-d'oeuvre.

Ravel, enfin, combine la séduction sensuelle avec l'intelligence. La séduction, avec des mélodies pimpantes ou langoureuses, des harmonies enchan-

teresses, des couleurs chatoyantes. L'intelligence, avec une faculté rare de moduler sa musique sur le caractère essentiel de son propos créateur: il évoque la vieille France comme si l'on vivait deux siècles en arrière, Madagascar comme si l'on était transporté sur ses rivages, et ses espagnolades sont plus espagnoles que l'Espagne elle-même! Sa pénétration ferait-elle donc de lui le prince des compositeurs «à la manière de»? C'est l'inverse; car, par le génie de l'artiste, toutes ces musiques, aux accents d'origine typiques, sont transmutées «à la manière de Ravel»!

Jean-François Cavin

## Entretiens du mercredi

Prochains rendez-vous:

23 avril: **Vacances de Pâques.**

30 avril: **Gestion durable d'un patrimoine forestier urbain.**

Avec M. Jacques Pillet, ingénieur/garde forestier conservation.

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.

[www.ligue-vaudoise.ch/mercredis](http://www.ligue-vaudoise.ch/mercredis)

## Il faut reparler de prévoyance vieillesse!

L'avenir de la prévoyance vieillesse continue de mériter une attention soutenue. On le constate, de nombreux blocages subsistent, tandis que le vieillissement de la population impose de rechercher des solutions sur le plan financier. Nonobstant la hausse des cotisations salariales en 2020, l'augmentation de la TVA ainsi que le progressif relèvement de l'âge de la retraite des femmes depuis 2024, la situation reste préoccupante. Et le scrutin de mars 2024 accordant une 13<sup>e</sup> rente alourdira encore les dépenses. La correction des chiffres erronés de l'Office fédéral des assurances sociales, donnant certes des prévisions moins pessimistes de l'avenir financier de l'AVS, n'a pas contribué à ramener la sérénité, ni à rassurer sur l'avenir: les résultats de répartition de l'AVS passeront dans le rouge dès 2026 et continueront de se péjorer pour atteindre un déficit de l'ordre de 6 milliards de francs par an en 2035. Si le fameux «trou de la sécu» français connaît des profondeurs abyssales, celui qui se prépare dans notre pays s'annonce tout à fait respectable.

### Un défi démographique et financier

Il n'est certes pas inutile de rappeler l'importance du défi démographique

que nos institutions de prévoyance doivent affronter. L'espérance de vie à 65 ans ne cesse d'augmenter: si elle était en 1970 de 13,3 ans pour les hommes et de 16,2 ans pour les femmes, elle atteint en 2023 20,3 ans pour les hommes et 22,8 ans pour les femmes; l'augmentation va de 40 à 50% selon le sexe. Cela signifie verser des rentes plus longtemps. D'autre part, le ratio entre actifs et retraités continue à se réduire, en raison d'une entrée dans la vie active de plus en plus tardive et d'un taux de fécondité en berne, ce d'autant plus que les fortes cohortes de *babyboomers* arrivent à l'âge de la retraite. Ainsi, vu le système de répartition appliqué par l'AVS, un nombre moindre de travailleurs doit financer un nombre accru de rentes et ceci durant plus longtemps. Le deuxième pilier n'est pas logé à meilleure enseigne puisque les rentes doivent aussi être servies sur une durée de plus en plus longue, alors que les rendements attendus du marché des capitaux ne s'annoncent certainement pas en hausse.

Face à cette situation inquiétante, les blocages demeurent nombreux. L'âge de la retraite est presque devenu un tabou en Suisse, alors que

dans les autres pays d'Europe le seuil s'élève progressivement. Le taux de conversion dans le deuxième pilier est presque aussi conflictuel. Toujours fixé à 6,8% (un capital à la retraite de 100 000 francs génère 6 800 francs de rente annuelle), ce taux est bien trop élevé en regard des possibilités de rendement offertes sur le marché. Enfin, il convient de trouver des solutions pour mieux répondre aux nouvelles formes de travail, notamment multiplication des temps partiels, pluralité d'employeurs etc.

### Changer de paradigme est nécessaire

Pour trouver une issue, un véritable changement de paradigme est nécessaire. Le moment est favorable puisque l'administration fédérale est à l'œuvre pour présenter d'ici fin 2026 des plans de stabilisation de l'AVS. Dans ce contexte, le projet présenté fin février par le Centre Patronal – qui gère une caisse AVS et plusieurs institutions de deuxième pilier – représente une base de travail adéquate (voir l'article de Quentin Monnerat ci-dessous).

L'idée préalable de ce modèle est d'abandonner l'âge terme de 65 ans au profit d'une durée de cotisation minimale pour obtenir la rente entière:

ceux qui entrent tôt dans le monde du travail peuvent aussi partir plus tôt en retraite. Pour dépasser les clivages partisans et avoir une quelconque chance de réunir une majorité, la recherche d'un équilibre est indispensable. Ainsi, le financement de l'AVS repose sur une égalité (ou une pluralité) de sacrifices et tous les moyens à disposition doivent y contribuer: cotisations salariales, TVA et élévation progressive de l'âge terme. Le mécanisme comporte des clauses dynamiques permettant de modifier le curseur si les circonstances l'exigent.

Dans le deuxième pilier, la modernisation du système passe par l'abandon de la déduction de coordination (une mesure qui permet aux bas salaires de se constituer un capital retraite plus important), par la réduction du taux de conversion compensée par des mesures équitables et par l'adoption de taux de cotisation moins pénalisants pour les travailleurs plus âgés.

Ce projet offre la possibilité de sécuriser la prévoyance vieillesse pour les décennies à venir. Nos parlementaires seront bien inspirés de lui accorder la plus grande attention.

Jean-Hugues Busslinger

## Le modèle de prévoyance vieillesse du Centre Patronal

Déjà, en 2020, le Centre Patronal (CP) avait publié une étude posant les jalons d'une refonte du système de prévoyance, mais qui ne pouvait que difficilement s'insérer dans les discussions alors en cours aux Chambres fédérales. Il reprend son projet, le complète et l'actualise en fonction de l'évolution du dossier des dernières années (voir l'article ci-dessus) et de la nécessité d'adapter le système à l'horizon 2030. En voici les lignes essentielles.

La pierre angulaire de cette proposition est de s'affranchir de la notion très clivante d'âge de la retraite. Par souci de cohérence, le projet traite conjointement le premier et le second pilier. Enfin, le projet se base sur des mesures combinées pour cumuler les efforts des employeurs, des employés et des contribuables. Outre de procurer une meilleure assise financière, ce cumul permet d'accroître les chances de succès auprès du Parlement et de l'opinion publique; on sait en effet qu'en matière de prévoyance vieillesse, le peuple a toujours le dernier mot. Le CP a par ailleurs procédé à une enquête d'opinion pour évaluer les mesures proposées.

### 1<sup>er</sup> pilier:

Pour sortir du débat sur l'âge de départ à la retraite, le Centre Patronal propose de se référer dorénavant au nombre d'années de cotisation, qui serait alors de 44 années pour une rente complète (une personne ayant commencé à cotiser à 21 ans aurait sa retraite complète à 65 ans). Cette mesure est avantageuse pour les travailleurs qui ont commencé à travailler tôt, souvent dans les professions qui ont tendance à être les plus usantes. Au contraire, les personnes entrées tardivement sur le marché du travail, pour cause d'études notamment, ont généralement un travail physiquement moins pénible et, s'ils souhaitent

bénéficier d'une rente complète, prendraient alors leur retraite plus tard pour compléter leurs années de cotisations. D'après le sondage d'opinion, cette solution recueille un avis favorable de la population, bien plus qu'une simple augmentation de l'âge de la retraite.

Pour assurer le financement de l'AVS, le CP propose ensuite d'équilibrer les efforts en jouant sur trois facteurs: l'augmentation de la TVA, l'augmentation des cotisations salariales et la durée de cotisation. Différentes combinaisons sont envisageables pour rééquilibrer les dépenses et les recettes, en variant la proportion des contributions apportées par ces trois facteurs ainsi que le moment où la mesure devrait intervenir. La combinaison la plus équilibrée implique à terme (2040) une augmentation de la durée de cotisation de 11 mois, une augmentation de la TVA de 0,5% et une hausse des cotisations salariales de 0,4%. Ce cumul doit permettre de stabiliser le compte de répartition jusqu'en 2050. Enfin l'étude prend aussi en compte les attentes et les prévisions des différentes tranches d'âge pour que ces mesures soient appliquées progressivement en s'adaptant aux différences générationnelles.

### 2<sup>e</sup> pilier:

Dans ce domaine, le Centre Patronal reprend la proposition d'abaisser le taux de conversion de 6,8 à 6%. Les institutions de prévoyance appliquent déjà un taux de conversion plus bas, mais sur des capitaux plus élevés, ce qui leur permet de verser des meilleures rentes que le minimum prévu. Le Centre Patronal souhaite dès lors modifier ce paramètre irréaliste, non appliqué dans les faits, et redonner un nouveau cadre à la LPP pour assurer une rente remplaçant 60% du salaire. Pour faire accepter cet abaissement du taux de conversion, il convient

de renforcer les rentes en augmentant le capital générateur de rentes. Les assurés proches du salaire médian ainsi que la tranche inférieure des salaires doivent en priorité être ciblés, car ce sont eux qui souffrent le plus de rentes faibles. Pour cela, plusieurs mesures sont proposées.

Premièrement, en harmonie avec le 1<sup>er</sup> pilier, cotiser plus tôt (dès 18 ans et non plus à partir de 25 ans, comme c'est le cas actuellement) et plus longtemps (par un relèvement très progressif de la durée à raison d'un mois par année à partir de 2029). Deuxièmement, cotiser sur l'entier du salaire et abandonner la déduction de coordination: cette mesure ferait en sorte que les indépendants, les travailleurs à temps partiel ou ceux cumulant plusieurs emplois participent plus aux cotisations et ainsi améliorent leur prévoyance.

Ensuite, revoir l'échelonnement des cotisations d'épargne en fonction

de l'âge à raison d'une base paritaire de 1% par décennie: 18-19 ans: 1% pour l'employeur et pour l'employé, 20-29 ans: 2% et ainsi de suite jusqu'à 5% pour les plus de 50 ans. On gomme ainsi une partie de la pénalisation des travailleurs âgés. De surcroît, pour les salaires annuels dépassant les 45'360 francs, une cotisation supplémentaire de 6% serait perçue (3% par l'employé, 3% pour l'employeur), quelle que soit la tranche d'âge. Cette mesure favorise les salaires médians; appréciée par les électeurs de gauche, elle est susceptible de trouver un large soutien. Cette augmentation permettrait de faire en sorte que l'AVS et la prévoyance professionnelle remplacent 60% du salaire, voire plus pour les salaires jusqu'à 30 000 francs pour lesquels ce taux n'est pas suffisant.

Quentin Monnerat

## Chronique sportive

Fanny Smith est une habituée de la présente chronique. La championne de skicross de Villars-sur-Ollon (qui a une cabine à son effigie à la télécabine du Roc d'Orsay) a fait coup double cette année. Elle a gagné la course des championnats du monde en mars dernier à Saint-Moritz (Grisons), puis elle a remporté la coupe du monde de sa discipline. Pour la quatrième fois de sa brillante carrière, la Vaudoise a reçu un globe de cristal, qui récompense la meilleure athlète de la saison dans sa spécialité.

L'équipe féminine de basketball de Nyon empile les trophées cette année. Les joueuses de La Côte ont gagné une compétition européenne à Ostrava (République tchèque) en mars, puis elles viennent de remporter la Coupe suisse à Berne, en battant les Fribour-

geoises d'Elfic 78 à 72 après prolongation.

Si vous aimez le sport et si vous êtes curieux de découvertes originales, vous devriez vous abonner à *L'éclair sportif*, un mensuel de huit à douze pages, en format papier (à l'heure du numérique, *La Nation* n'est pas le dernier journal papier!), illustré de nombreuses photographies en couleurs. Baptiste Grognuz, son rédacteur en chef, est un jeune Vaudois d'une quinzaine d'années, passionné de sport. Plus de trente numéros sont déjà parus, l'abonnement annuel coûte fr. 20.-. Pour vous abonner, adressez-vous à la rédaction de *La Nation*, qui vous fournira les coordonnées du rédacteur en chef de *L'éclair sportif*.

Antoine Rochat

## Le mal et le moindre mal

*L'armée est un mal nécessaire, il ne faut oublier ni le mal, ni la nécessité.*

(Marcel Regamey)

Qu'est-ce qui caractérise les antimilitaristes dont nous parlions il y a quinze jours? Seroit-ce le manque d'imagination, qui les rend incapables de se représenter, en temps de paix, la possibilité d'une guerre? Cela expliquerait qu'ils passent instantanément des déclarations les plus lénifiantes aux discours les plus martiaux quand la menace prend corps. Seroit-ce le primat de la sensibilité sur la raison, qui les enferme dans l'immédiateté du sentiment et les empêche de prévoir une politique à long terme? Seroit-ce leur foi dans le progrès général du monde? De tout un peu, sans doute.

Mais la différence fondamentale entre les partisans de la défense nationale et ses adversaires provient de la représentation que les uns et les autres se font du mal dans le monde. Pour les premiers, le mal est un donné permanent, avec lequel il faut composer. Ils font la part du feu pour éviter l'incendie. C'est ce qu'on appelle le «moindre mal». Pour les autres, la présence du mal est due aux insuffisances de l'organisation sociale. L'Etat a pour fonction de parfaire cette organisation, et donc d'évacuer le mal, en éduquant la population, en rationalisant, en légiférant.

Pour les uns, on combat la violence brute, dans les rues et aux frontières, par la violence domestiquée des institutions – police, tribunaux, prison, armée: l'usage de la force, clarifié et cadré par la loi, constitue une réponse adéquate à la violence sauvage.

Le but n'est pas d'éradiquer le mal, mais de le contenir: l'armée dissuade l'agresseur ou s'efforce de le repousser; le policier circonscrit le désordre; la prison exclut le criminel de la société. On se suffit d'une paix relative et provisoire.

Pour les autres, cette distinction entre la violence légitime de l'Etat et la violence illégale n'est pas pertinente. La première ne diminue pas la seconde, elle s'y ajoute et l'aggrave. L'armée crée les conditions de la guerre, la seule existence de la police est une provocation à l'émeute, la prison enfonce le délinquant dans sa délinquance. Ils pensent même que la violence spontanée des casseurs est au fond plus humaine que la violence maîtrisée de la police.

A leurs yeux, limiter le mal et ses effets est insuffisant. Ce qu'il faut, c'est une paix complète et définitive. Le mal est une hydre de Lerne dont il faut écraser une à une les multiples têtes, de l'avion de combat à l'arme du policier lausan-

nois, des «discours de haine» aux hiérarchies de toutes sortes, de la prison à la fessée parentale.

Seulement, voilà, les têtes de l'hydre ne cessent de repousser, tout aussi nombreuses, peut-être plus.

Le mal chassé par la porte revient par la cheminée. Physique, moral ou spirituel, causé ou subi, individuel

ou collectif, il reste partout à l'œuvre. Malgré les démonstrations les plus convaincantes de la supériorité du bien, malgré l'imagination des législateurs, les progrès des méthodes pédagogiques et des techniques de sensibilisation, le mal trouve toujours un chemin. Aujourd'hui comme hier, le mal est plus facile, plus rapide, plus séduisant.

On a rejeté la morale traditionnelle parce qu'elle engendrait l'hypocrisie, l'esprit de jugement et le sentiment vaniteux de sa propre vertu. La critique n'était certes pas totalement injustifiée. Mais les nouvelles morales qui s'y sont substituées, pacifiste, antiraciste et décoloniale, antisexiste, climatique, anticapitaliste, engendrent exactement les mêmes vices. La démocratie moderne suscite, au moins autant que les régimes qu'elle a remplacés, la soif de pouvoir et les abus qui en découlent, la corrup-

tion, les mensonges, les coups d'Etat et les guerres. Elle inspire les mêmes ambitieux, les mêmes profiteurs, les mêmes petits chefs. Tout change, mais rien ne change. Le mal est toujours là, qui surgit et ressurgit là où on ne l'attendait pas, collant à nos basques, imprégnant nos cœurs, dévoyant nos pensées. Il y a un mystère universel du mal, là où les pacifistes, restant à la surface des choses, ne voient qu'un problème à résoudre.

Le mal est «systémique», pour reprendre une notion issue du *wokisme*. C'est-à-dire qu'il existe, au moins en puissance, en tout homme. Les chrétiens parlent de «péché originel». Là gît le mystère du mal et de son universalité: la révolte originelle de la créature contre le Créateur et l'éloignement néfaste qui en est résulté. Tant que durera cet éloignement, il rendra nécessaire le recours proportionné à la force.

Mais cette solution de moindre mal, nécessaire dans le domaine politique, est insuffisante sur le fond. La seule réponse pleine et entière, non moins universelle et non moins mystérieuse que le mal, c'est le sacrifice du Christ, vrai Dieu et vrai homme, qui prend sur lui tout le mal du monde, meurt en croix et ressuscite le jour de Pâques, aujourd'hui et depuis deux mille ans.

Olivier Delacréta

## La beauté au milieu des ruines

En juillet 1950, Dmitri Chostakovitch est le principal représentant de la délégation soviétique aux célébrations du bicentenaire de la mort de Bach à Leipzig. Là, il fait la connaissance d'une jeune pianiste, Tatiana Nikolaïeva, qui interprète l'intégralité des 24 préludes et fugues du *Clavier bien tempéré*. Elle obtient prix et suffrages au premier *Internationaler Bach Wettbewerb Leipzig*. Cette prestation va inspirer à Chostakovitch de composer pour la jeune virtuose ses *24 Préludes et Fugues op 87* dans chacune des tonalités majeures et mineures. Rédigé dans un temps record entre octobre 1950 et février 1951, le cycle, qui dure approximativement deux heures et demie, resta longtemps méprisé au-delà du rideau de fer où il fut classé déplorable pensum d'un épigone attardé.

En Europe occidentale, la révolution sérielle imposait un langage neuf, austère et cérébral. Pierre Boulez signait l'acte de décès de la tonalité, de la mélodie, de l'harmonie traditionnelle par sa *Sonate n° 2 pour piano* (1948), emblématique de cette tendance. Pour l'intransigent jeune compositeur, c'était la seule réponse historique possible dans un monde déchiré après la catastrophe: «Tout musicien qui n'a pas ressenti – nous ne disons pas compris, mais bien ressenti – la nécessité du langage dodécaphonique est INUTILITÉ. Car toute son œuvre se place en deçà des nécessités de son époque.»

En URSS, ces expériences extrêmes sont bannies par Andréï Jdanov comme l'expression décadente du monde bourgeois. Mais la puissante personnalité artistique de Chostakovitch a su trouver les chemins de l'imaginaire des auditeurs malgré l'oppression des contraintes formelles du «réalisme socialiste». Aujourd'hui les œuvres de Chostakovitch ont acquis une popularité universelle; il est hautement improbable que celles de Boulez quittent le cercle restreint des

spécialistes, des curieux, de quelques amateurs sincères et des snobs.

En février dernier, Alexandre Melnikov donnait en récital, dans le cadre des Musicales d'Epalinges, l'intégrale des *24 Préludes et Fugues*, prouvant que ce puissant monument de la littérature pianistique gagnait à être considéré comme un ensemble et non comme des pièces détachées à jouer en complément de programme. Le premier *Prélude* est une modeste sarabande qui déroule un innocent choral. Trois heures plus tard (pauses comprises), la dernière *Fugue*, la plus vaste de toutes, s'amplifie progressivement pour atteindre une puissance symphonique digne de *La grande porte de Kiev des Tableaux d'une exposition*. Certes la figure tutélaire de Bach est la référence, mais jamais pesante. Chostakovitch s'enracine dans cet héritage, sans imitation servile «à la manière de», ni citations textuelles. On peut aussi bien convoquer les mânes de Liszt, de Chopin, de Borodine, de Beethoven, tant l'écriture pianistique est variée dans l'expression: ici on surprend une danse populaire, là un chant ecclésiastique, ou une méditation mélancolique. Cette musique parle spontanément au cœur avec les moyens éprouvés d'une langue postromantique modernisée sans agressivité, expression d'une forte personnalité artistique.

La célèbre formule d'Adorno «Après Auschwitz, écrire un poème est barbarie» a pu guider le radicalisme tyrannique du bouillant Pierre Boulez, qui avait vingt ans en 1945: selon lui, la grammaire musicale du monde d'avant est morte sous les bombardements et seule une révolution radicale peut sauver l'art. Au milieu des dévastations encore présentes de la cité de Bach, Mendelssohn, Schumann et Wagner, la réponse de Chostakovitch est diamétralement opposée: le désastre a laissé intact l'héritage et sa valeur universelle. Face à l'abîme d'un monde dé-

senchanté, *24 Préludes et Fugues op 87* pour piano sont la réponse d'un petit homme timide, immense compositeur, au désespoir et au nihilisme ambiant.

Le centenaire de Pierre Boulez et le cinquantième anniversaire de la mort de Dmitri Chostakovitch sont l'occasion de diverses manifestations internationales. Dans un cas on célèbre plutôt le chef d'orchestre et dans l'autre le compositeur. Les polémiques esthétiques sont heureusement éteintes depuis longtemps et le mélomane d'aujourd'hui peut aimer

la *2<sup>e</sup> Sonate et l'op 87*, sans se préoccuper de prendre parti. La confrontation de ces deux univers sonores contemporains est riche d'enseignements, et surtout d'interrogations.

Jean-Blaise Rochat

*Orientation discographique non exhaustive:* Chostakovitch: Melnikov, Nikolaïeva, Ashkenazy, Donhoe, ... et Keith Jarrett! Boulez: Pollini, Helffer, Jumppanen, Birret, ... et le dernier CD de Tamara Stefanovich sous l'intitulé provocateur: *Organised Delirium!*

## Les finances hors de contrôle

Les comptes du Canton pour 2024 présentés par le gouvernement sont très mauvais. Ce collège dysfonctionnel a laissé filer les finances. Pour l'assainissement, comment un Conseil d'Etat aussi faible peut-il faire face? Seul point positif: cette équipe gouvernementale peut difficilement décevoir davantage.

En lisant dans *La Nation* ces phrases lourdes de reproches, les membres de l'exécutif s'emporteraient-ils contre notre feuille, à leurs yeux si souvent - et injustement - critique et négative envers ceux qui conduisent le char de l'Etat? Ils auraient tort, car ces jugements sévères devraient être mis entre guillemets: ces phrases sont tirées d'un éditorial de M. Renaud Bournoud dans *24 heures*. Qui a cent fois raison!

Car l'Etat de Vaud, l'an passé, a encaissé plus que jamais, avec une hausse des recettes de 3,3% (impôts: + 573 millions; taxation des personnes morales: + 21%!). Tout devrait donc aller pour le mieux. Et pourtant, le déficit monte à 370 millions; le «petit équilibre» n'est pas atteint; il faut réagir d'urgence.

L'explication réside dans un chiffre incroyable: les dépenses ont augmenté de 6,2%! Ce serait dû à l'inflation,

à la croissance démographique, aux crises internationales et ... au défaut de versement de la Banque nationale (une absence de recettes serait une dépense?). Pour analyser la situation, on doit quantifier certaines données. L'inflation a été, en moyenne annuelle de 2023 à 2024, de 1,1%. La croissance de la population, en 2024, a été aussi de 1,1%. En cumulant ces deux valeurs pour mesurer l'évolution globale, on arrive à 2,2%, loin de 6,2%. Les charges de personnel donnent une idée de l'enflure de l'Etat; elles ont augmenté de 138 millions, soit +5%; la compensation du renchérissement intervenu en 2023 n'a coûté que +2%. Pour prendre un cas particulier, hélas récurrent, les postes supplémentaires d'enseignants coûtent 44 millions (+5%), alors que le nombre des élèves de 5 à 19 ans ne s'accroît que de 1,5%.

Mauvais gestionnaire, le Conseil d'Etat devrait battre sa coulpe, au lieu de s'opposer à une normalisation de la fiscalité vaudoise, dont la lourdeur handicape l'économie et dont l'allègement ramènerait simplement l'Etat à moins d'exubérance dépensière.

J.-F. C.

## Robots et lansquenets

Depuis qu'une tribu munie d'arcs et de flèches a anéanti une peuplade voisine dépourvue de ces armes, la maîtrise de nouveaux outils de mort fascine les humains aux prises avec leurs semblables.

Au début du premier conflit mondial, sous le soleil d'août, les soldats français en pantalon garance passent à l'offensive au milieu des champs, guidés par des officiers en képi bleu, sabre au poing, méconnaissant la puissance de feu allemande. Du côté de Charleroi, dans la seule journée du 22 août, les Français perdent 7000 hommes, 40 000 sur l'ensemble du front entre le 21 et 23 août, la plus terrible saignée de tous les temps infligée à l'armée française.

Les écrivains guerriers dont nous avons parlé récemment, Ernst Jünger et Maurice Genevoix, auxquels nous associerons ici Georges Bernanos, lui-même admis comme volontaire au 6<sup>e</sup> régiment de dragons en mars 1915, ont médité sur la cruauté des mœurs et des machines.

En 1918, Ernst Jünger, technophile, voulait que soldats, ingénieurs et travailleurs de l'industrie germanique s'engagent tous ensemble dans la guerre à venir, afin que le Reich lave l'affront d'un traité de paix injuste. Après la Seconde Guerre mondiale, il prit ses distances avec le bellicisme et s'interrogea sur la technique dans une correspondance avec le philosophe Martin Heidegger.

Maurice Genevoix subit aussi les orages d'acier jusqu'en 1915. Né sur les rives de la Loire, en harmonie avec la vie agricole et artisanale presque autarcique du « monde d'avant », il adopta plus tard une attitude préfigurant l'écologie.

Dans *Trente mille jours*, autobiographie rédigée durant sa vieillesse, il raconte les expériences de la mort vécues durant son enfance. Il voit Céleste, une servante, donner le biberon à un che-

vreau blanc; il comprend subitement qu'il faudra faire mourir ce petit animal avant de servir à la table familiale *sa tendre chair martyrisée*. Il se met à hurler, son oncle lui jette un verre d'eau froide à la figure pour le calmer. Puis, à huit ans et demi, il se casse une jambe. Pour la fortifier, le médecin prescrit de la tremper une fois par semaine dans du sang de bœuf. Il n'y a pas d'abattoir dans sa bourgade; le boucher Henri tue et dépèce chez lui. Il dispose la vache condamnée *de façon à ce qu'elle baisse le col et le crâne jusqu'à presque toucher le sol*. Alors il l'endort d'un seul coup de lourde masse. Le petit Genevoix détourne le regard et entend *le bruit pesant et mou du grand corps mort qui s'effondre*. Il ouvre les yeux et voit un bras d'homme, un couteau de boucher, le sang qui jaillit, dans lequel il trempe sa jambe. *Le sang*, écrit Genevoix, *quinze ans plus tard, j'allais, Dieu sait, le retrouver, celui dont les passions, l'envie, la haine, l'appétit de puissance, la cruauté et la bêtise ouvrent criminellement les sources depuis que le monde est monde et que les hommes sont les hommes*.

Tout est dit. Comme Jünger, Genevoix fut marqué par la guerre technique, mais ce sont les assauts au couteau de ceux qu'il appelle les chourineurs qui l'indignèrent le plus. Le jeudi 10 septembre 1914, il raconte: *Des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> compagnies ne restent que quelques survivants, une quinzaine de la 5<sup>e</sup>, un peu plus de la 6<sup>e</sup>. Plus un seul officier. Ils étaient cette nuit en avant de nous. Les ténèbres, la bourrasque, la pluie ont permis aux Boches de tourner leurs tranchées repérées la journée par les grands oiseaux à croix noires. Ce fut un massacre à l'arme blanche, la dégoûtante besogne d'assassins qui surinent dans le dos [...] on les avait soûlés d'alcool et d'éther: les prisonniers l'ont avoué*. Genevoix met le doigt sur un phénomène récurrent lors de la Guerre de 14, la guerre civile russe,

la guerre absolue entre totalitarismes, les troubles affreux qui dévastèrent les pays européens au moment de leur « libération » après 1945: la cohabitation de la guerre technique sous forme de bombardements massifs « couronnés » par l'agression atomique sur Hiroshima et Nagasaki, avec la cruauté supposée « archaïque » où l'art des bouchers et des paysans dans le maniement des bêtes, des cordes et des outils, était mis à profit: les bourreaux improvisés écorchaient vifs, estrapadaient, écartelaient et empalaient. Cela dans la première moitié du vingtième siècle. On doute que cette double manière de faire souffrir ait disparu en Ukraine, le 7 octobre 2023 en Israël, à Gaza, au Soudan ou au Congo ... Drones et missiles par-ci, pour tout détruire (avec futurs contrats de reconstruction ...); viols, tortures et pillages par-là, pour semer la terreur.

Dans *La France contre les robots*, paru en 1945, Bernanos s'inquiète plus de la guerre technique anonyme que de la sauvagerie. Jünger dans son extrême jeunesse tente de réconcilier techniciens et lansquenets allemands (célèbres pour leur brutalité au sac de Rome de 1527 où ils eurent pendant dix mois le loisir d'infliger des sévices), tandis que Bernanos les oppose. Le polémiste s'en prend à ce qu'il appelle tantôt la Machinerie tantôt la Technique. Selon lui, la machine et l'action prévalent absolument sur la contemplation et la vie intérieure. Les deux guerres mondiales n'ont rien appris à l'humanité: *Trente, soixante, cent millions de morts ne vous détourneraient pas de votre idée fixe: aller plus vite, par n'importe quel moyen. Aller vite. Mais aller où? [...] vos fils et vos filles peuvent crever: le grand problème sera toujours de transporter vos viandes à la vitesse de l'éclair. Que fuyez-vous donc ainsi, imbéciles? Hélas! C'est vous que vous fuyez, vous-mêmes*. La Machinerie crée de nouveaux besoins pour vendre

plus de machines, elle ajoute à la puissance de l'homme, *dans le bien comme dans le mal*. Mais la Machine n'adoucit pas les mœurs. Le *doux commerce* de Montesquieu n'établit pas la paix, mais vante le profit; rendement obligatoire et concurrence accroissent la méchanceté foncière de l'homme, révélant qu'elle n'a pas de bornes: *une certaine espèce d'imbéciles sera capable de résister à toutes les catastrophes jusqu'à ce que cette malheureuse planète soit volatilisée*.

Il n'était pas impossible que le lansquenet allemand ou le routier espagnol qui violait puis éventrait une femme enceinte éprouvât plus tard un peu de culpabilité. Quant à *l'aviateur bombardier gentleman* (à Coventry, Dresde ou Hiroshima), *il n'a rien vu, ni entendu, il n'a touché à rien, c'est la Machine qui a tout fait*.

Bernanos affirme que ce ne sont ni la cruauté ni la vengeance qui feront disparaître notre espèce, mais *l'irresponsabilité et la docilité de l'homme, sa complaisance à la volonté du collectif*, travaillées par une propagande (songeons à l'Ukraine...) *qui l'empêche de comprendre quoi que ce soit en le gavant en une semaine d'informations et de notions contradictoires qu'il ne saurait assimiler*.

Les puissances organiseront-elles un jour de simples combats de robots ou des duels d'intelligence artificielle? Nous en doutons. Le mot « cruauté » vient du latin *crucior* signifiant *sang versé*. Il faut que le sang des hommes continue de couler. *Parce que l'humanité a malheureusement fait descendre l'idée de salut ici-bas*, ruse diabolique selon Bernanos, tous ceux qui ne se plient pas aux utopies du paradis sur Terre, comme ceux qui obéissent, souffriront et mourront toujours. Ce genre de salut, c'est le nihilisme, inclination jouissante vers le néant.

Jacques Perrin

## Les confréries du district d'Echallens en sursis

Les confréries catholiques et réformées du district d'Echallens ont été fondées entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles au temps des baillages communs. Les villes de Berne (réformée) et de Fribourg (catholique) administraient alternativement, par périodes de 5 ans, les 10 communes historiques du district, à savoir Echallens, Assens, Bottens, Bioley-Orjulaz, Etagnières, Poliez-le-Grand, Poliez-Pittet, Saint-Barthélemy, Malapalud et Villars-le-Terroir. Pour assurer la paix confessionnelle, une confrérie protestante et une confrérie catholique ont été créées dans chacune des communes citées, sauf Malapalud où seul existait une confrérie catholique.

A l'origine, les confréries devaient payer le régent, assister les bourgeois en

difficultés financières, assurer les frais de l'école et du culte. Actuellement leurs buts sont de soutenir le culte et de développer les liens fraternels dans la communauté. Elles sont régies par des statuts qui leurs sont propres et elles fonctionnent en parallèle aux paroisses protestantes ou aux associations paroissiales catholiques<sup>1</sup>.

L'article 179 al. 8 de la Constitution cantonale actuelle maintient la garantie constitutionnelle que la Constitution du 1<sup>er</sup> mars 1885 accorde à certaines institutions du district d'Echallens, notamment les confréries catholiques et protestantes, dénommées ici « bourses publiques ». Cette disposition précise que ce régime coutumier particulier continue d'être garanti tant qu'il n'est pas modifié par la loi<sup>2</sup>.

Selon l'article 183 de la loi sur les communes, les hameaux de Payerne et les confréries du district du Gros-de-Vaud sont traités par analogie comme des fractions de commune, notamment au point de vue de la surveillance de leur gestion et des règles relatives à la disposition de leurs biens. Les fractions de commune sont créées et dissoutes par décret du Grand Conseil (article 129 de dite loi).

Venons-en à l'actualité: dans le cadre de la révision complète de la loi sur les communes, le Conseil d'Etat projette de dissoudre les confréries religieuses du Gros-de-Vaud et les hameaux de Payerne<sup>3</sup>.

Selon le rapport explicatif de l'avant-projet de loi, s'agissant des confréries et des hameaux de Payerne, « rien ne justifie aujourd'hui de leur accorder un statut de collectivité publique »<sup>4</sup>. Ainsi, « sauf omission, ces entités ont aujourd'hui été relevées de l'ensemble des devoirs légaux qui leur incombaient » et l'administration de rappeler que « ces entités existaient généralement avant les communes sous leur forme actuelle et que leurs avoirs sont souvent d'origine privée ».

Nous ne sommes pas expert en la matière et ne savons pas si des motifs pratiques déterminés commandent de s'opposer à la dissolution de ces confréries de droit public.

Cela étant, aucun motif impérieux ne semble exiger la suppression de ces antiques corporations qui appartiennent au patrimoine institutionnel, juridique et religieux du Pays de Vaud.

L'esprit égalitaire ne tolère pas les particularismes locaux qui font pourtant la richesse des territoires.

A une époque où la juste distinction et la saine collaboration entre Eglises et Etat sont parfois contestées, le régime actuel devrait s'accommoder de ces anciennes institutions encore vivantes, instaurées par nos aïeux pour garantir la paix confessionnelle.

Xavier Panchaud

<sup>1</sup> A titre d'exemple, l'article 1 des Statuts de la Confrérie catholique d'Echallens dispose que dite Confrérie « est le corps administratif de la paroisse. Elle en représente la population catholique romaine ».

<sup>2</sup> GARDAZ Philippe, *Le statut des Eglises et communautés religieuses dans la nouvelle constitution vaudoise*, in FVRR N. 36, p. 6.

<sup>3</sup> Les hameaux de Payerne sont depuis 1854 une fraction de commune qui gère des terres. Son origine remonte au XVI<sup>e</sup> siècle lorsque l'abbaye de Payerne céda des droits d'usage dans les forêts du couvent aux habitants des « Villages d'en-haut » de Payerne.

<sup>4</sup> [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/accueil/fichiers\\_pdf/2025\\_f%C3%A9vrier\\_actus/Ann\\_2\\_Rapport\\_explicatif\\_20250203\\_.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2025_f%C3%A9vrier_actus/Ann_2_Rapport_explicatif_20250203_.pdf)

<sup>5</sup> *Ibidem*.

### LA NATION

Rédaction  
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier  
Edition  
Ligue vaudoise  
Pl. Grand-Saint-Jean 1 / 1003 Lausanne  
Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)  
courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch  
IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4  
ICM Imprimerie Carrara Morges